

armements tout en préservant la stabilité de l'équilibre à chaque étape de la réduction. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique qui se déroulent à Genève. La rencontre au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbachev, dans moins de deux mois, constitue une occasion de baliser l'avenir et de prendre des mesures concrètes afin de lever l'impasse en matière de désarmement.

En deuxième lieu, la mise au point d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires reste, pour le Canada, un objectif fondamental. Nous avons pour but la cessation de tous les essais nucléaires.

Troisièmement, la conclusion, dans un bref délai, d'un Traité sur les armes chimiques est maintenant à la portée de la Conférence du désarmement.

Quatrièmement, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est maintenant à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Les objectifs à atteindre dans le domaine des mesures de contrôle des armements et du désarmement sont donc bien clairs. Le Document final de la Première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, devrait continuer de nous servir de guide. Le consensus remarquable atteint par la communauté internationale à cette occasion doit se dégager à nouveau au moment où nous préparons la Troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a terminé ses travaux samedi dernier à Genève, représente un important pas en avant. En effet, les Etats participant à la Conférence ont réaffirmé par consensus la viabilité et la vitalité de ce Traité, auquel 130 nations ont adhéré, qui empêche la propagation des armes nucléaires tout en faisant bénéficier l'ensemble de la communauté internationale des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. L'esprit de coopération internationale qui a caractérisé l'examen du TNP démontre que le processus multilatéral peut contribuer, et contribue effectivement, au renforcement de la sécurité mondiale.

Le Canada continuera de jouer un rôle actif dans toutes les instances multilatérales et d'accroître sa contribution au renforcement de la confiance. A cet égard, le Canada a établi un Programme d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement en cours. Par l'intermédiaire de ce Programme, nous intensifierons nos travaux dans le domaine de l'amélioration des processus de vérification qui sont nécessaires pour assurer le respect des accords conclus.